

## I- DECLARATION DU SNETAA-FO ET DU SNFOLC : OUVERTURE CAPN DU 5 MARS 2012

### Sommaire

- 1- Ouverture de la CAPN
- 2- CAPA
- 3- Communiqué de l'Interfédérale
- 4- Les questions du SNETAA-FO aux candidats à la présidentielle 2012
- 5- Nos questions pour vos réponses
- 6- Lu au BO

### ANNEXES

Relance syndicalisation

Communiqué du SNETAA paru dans Libération

Les CAPN et FPMN s'ouvrent cette année dans un contexte très particulier : **celui de la destruction accélérée de l'Ecole de la République.**

Depuis plusieurs années, nous tentons d'alerter le Ministère de l'Education Nationale sur les conséquences désastreuses de la politique que ce gouvernement met en œuvre dans l'Education Nationale. **L'Ecole n'est plus une priorité nationale.**

Cette année scolaire, nous avons relevé un nombre croissant de témoignages de collègues demandant de l'aide, tellement leurs conditions de travail sont devenues insupportables.

Nous avons déjà dénoncé l'an dernier les effets dévastateurs de **la RGPP** par les **suppressions massives de postes**, le dispositif **ECLAIR** échappant à la transparence, ajoutant une surcharge de « missions » aux collègues et instituant un recrutement « maison » sur des postes à profil niant les règles du mouvement, **l'autonomie des établissements renforcée** qui entraîne une gestion à la manière de l'entreprise qui n'a rien à faire dans l'école, **la mastérisation** qui met la plupart des jeunes collègues sans formation, en difficulté par rapport à leur élèves !

A cela s'ajoute cette année

- une **sur orientation sortie de 3<sup>ème</sup> vers les 2<sup>ndes</sup> générale et technologique** provoquant chez des jeunes qui ne peuvent choisir leur orientation, une souffrance qui s'exprime parfois par une violence qui peut toucher élèves et enseignants ;

- Une **sur orientation en apprentissage** et **l'annonce de la mixité des parcours** par transfert de la classe terminale professionnelle en apprentissage après l'échec du lycée des métiers et de sa philosophie.

Tous ces éléments contribuent à l'orchestration, pilotée d'en haut, visant à une diminution drastique du nombre d'élèves en LP alors que les effectifs en collèges et lycées ne font qu'augmenter.

Aussi, le **SNETAA-FO & le SNFOLC dénoncent et s'opposent à ces mesures et aux 14000 suppressions de postes annoncées pour la prochaine rentrée, supportées majoritairement par les lycées professionnels, et soutiennent** toutes les actions des personnels dans les établissements qui se battent encore aujourd'hui pour tenter d'obtenir des moyens supplémentaires pour répondre aux besoins de tous les jeunes sans exclusives.

Le **SNETAA-FO & le SNFOLC dénoncent également l'utilisation de l'enseignement professionnel comme variable d'ajustement budgétaire, instituant de fait un nouveau corps de non titulaires** (jetables plus facilement lorsque l'on ferme des structures) dans ces établissements où les besoins en personnel enseignant sont importants et non satisfaits.

Le **SNETAA-FO a lancé un appel solennel aux familles, aux jeunes, aux acteurs de l'enseignement professionnel et à l'opinion pour défendre les lycées professionnels publics.** En effet, le choix que le gouvernement vient de faire, de casser le corps des PLP, de supprimer les lycées professionnels, SEGPA et EREA, et de faire passer la formation professionnelle sous le joug du MEDEF et des Régions par l'apprentissage au rabais, va non seulement supprimer de nombreux postes d'enseignants, mais aussi pousser nos jeunes vers le monde de l'entreprise sans qu'ils y soient préparés ! Ce n'est pas la conception de l'Ecole de

la République que nous avons ! Ce n'est pas la conception de l'égalité des chances dans la formation que nous défendons !

**Le SNETAA-FO & le SNFOLC réaffirment également leur attachement au droit à mutation tel qu'inscrit dans le statut de la fonction publique d'Etat, transparent, équitable et réel.**

Mais qu'en sera-t-il quand nous savons déjà que certaines académies ont établi de nouveaux «dispositifs» pour tenter de répondre aux exigences des suppressions de postes :

- \* Nouvelles règles pour le mouvement Intra, notamment pour la désignation des personnels victimes d'une Mesure de Carte Scolaire ;
- \* Nombreuses reconversions «proposées», voire quasi obligatoires ;
- \* Fortes incitations à enseigner dans des disciplines dites «connexes» ;
- \* Mutations ne respectant pas les corps.

A cela s'ajoutent les nouvelles dispositions concernant les mutations sur le dispositif ECLAIR, échappant à la transparence puisque devenu mouvement spécifique. La casse du statut est largement amorcée dans ce dispositif qui fait fi de toutes les règles d'affectation et de droit à mutation ! C'est le but recherché et cela renforce encore plus le pouvoir du chef d'établissement dans le recrutement et la gestion des personnels et remet en cause l'existence même du paritarisme.

Nos organisations se sont adressées au ministère à propos de la note de service du recteur de Besançon qui pourrait créer un précédent très dangereux en matière de mesures de carte scolaire et qui dit ceci : « *Il serait en effet contraire aux nécessités du service que des enseignants jouant un rôle moteur ou appelés à jouer un tel rôle dans le fonctionnement d'une filière soient concernés par une mesure de carte scolaire* ». Cette circulaire déroge à la règle en permettant au chef d'établissement de désigner les collègues au regard de critères parfaitement subjectifs. Nous renouvelons ici notre demande que le ministère intervienne auprès du recteur de Besançon pour qu'il revienne à la règle de l'ancienneté de poste concernant les mesures de carte scolaire.

Et bien sûr, l'Administration n'oublie pas de communiquer sur le thème de la mobilité professionnelle pour que nos collègues aient bien conscience qu'il est mieux pour eux d'accepter les propositions qui leur sont faites ou qu'il peuvent aussi choisir une réorientation professionnelle.

**Tout cela est inacceptable !**

**Inacceptable également, que le temps dévolu aux CAPN et FPMN mutations prévu soit aussi court !** Cela est sans doute le signe d'un blocage des possibilités de mutations dans certaines académies plus touchées que d'autres par les suppressions de postes, ou dans certaines disciplines, notamment les plus petites. Sur ce point, notons que les PLP paient depuis plusieurs années un lourd tribut aux surnombres des autres corps dans les disciplines correspondantes, ne leur permettant plus aucune mutation inter académique depuis plusieurs années déjà. Ce temps réduit de CAPN traduit aussi la mise à mal du paritarisme que nous avons déjà dénoncée, car elle limite de fait, les possibilités de débattre de situations parfois très douloureuses que vivent nos collègues !

**Le SNETAA-FO & le SNFOLC demandent que toutes les situations qui le nécessitent soient évoquées et étudiées sans délai avec un temps de travail raisonnable et suffisant.**

Nous tenons par ailleurs, à dénoncer une nouvelle fois le choix du MEN de communiquer à nos collègues qui participent au mouvement INTER, le projet de mutation sorti de l'algorithme ! Cette initiative crée un désordre qu'il nous faut gérer. En effet, nos collègues inquiets, réjouis ou seulement excités, appellent nos délégués pour comprendre ou critiquer le projet qu'ils ont reçu... Et nous ne pouvons que leur répondre qu'il faut qu'ils attendent que la CAPN se réunisse pour connaître leur affectation... Que de temps perdu et d'énergie dépensée pour

en arriver simplement là ! Pire, la plupart du temps, cette information reçue crée de la frustration voire du désespoir chez nos collègues. **Le SNETAA-FO & le SNFOLC demandent à nouveau au MEN de cesser cette pratique techniquement inutile, humainement désastreuse et très coûteuse pour les finances de l'Etat !**

*Enfin, l'ordre du jour du Comité Technique Ministériel du 8 mars, communiqué aux organisations syndicales le 28 février au soir, prévoit l'inscription des « projets de décret et d'arrêté sur l'appréciation de la valeur professionnelle des enseignants » en vue d'une application dès la rentrée 2012.*

**Le SNETAA-FO et le SNFOLC sont en totale opposition à ce projet** qui confie l'évaluation au seul chef d'établissement sur la base d'un référentiel de compétences qui place au 2<sup>ème</sup> plan la transmission des savoirs et bafoue la qualification disciplinaire. Il s'agit-là d'un outil de pression sur les personnels et de chantage à la promotion.

Enfin, le **SNETAA-FO** et le **SNFOLC demandent** une nouvelle fois au MEN de **retirer son projet sur l'évaluation des enseignants**. Aujourd'hui, ce projet fait l'unanimité contre lui, et il est indigne de l'Etat de faire preuve d'un tel entêtement.

## **II- CAPA**

Les commissaires paritaires **SNETAA-FO** que nous avons élus en octobre 2011, participent à de nombreux Groupes de Travail (GT) et Commissions Académiques Paritaires Académiques (CAPA) tout au long de l'année scolaire. Ces réunions, importantes pour notre carrière, sont les lieux où nous sommes défendus par nos élus.

Voici donc la liste des CAPA et de certains GT qui se tiennent dans chaque académie, à des dates fixées par chaque rectorat.

Les CAPA concernant notre carrière :

- La « CAPA de changement d'échelon »,
- La « CAPA d'avancement à la Hors Classe »,
- La « CAPA révision de note administrative » : au cours de cette CAPA les demandes de révision de notes administratives formulées par les collègues sont examinées.

Les CAPA et GT concernant notre affectation :

- Les « groupes de travail vérification des barèmes et priorités médicales » pour le mouvement inter académique et le mouvement intra académique sont chargés comme leur nom l'indique de vérifier les barèmes et d'attribuer des points pour une demande de mutation à des fins médicales touchant le collègue ou son conjoint, ou ses enfants (malheureusement pas ses ascendants).
- Ce n'est pas en CAPA mais en CAPN (Commission Académique Paritaire Nationale où le **SNETAA-FO est le syndicat majoritaire**) que sont décidées les affectations dans les académies : c'est ce que l'on appelle le mouvement INTER (académique).
- La « CAPA mouvement intra académique » décide des affectations des titulaires soit dans les lycées au sein de l'académie, soit en zone de remplacement en fonction du barème et des choix formulés par chaque collègue.

Autres CAPA :

- La « CAPA congé formation » : elle attribue (ou pas) les congés formation demandés par les collègues.

- La « CAPA postes adaptés » : elle attribue (ou pas) aux collègues qui en ont fait la demande un poste adapté à leur situation médicale particulière ; souvent le médecin du rectorat assiste à cette CAPA.

Vous trouverez les dates de ces commissions académiques, soit sur le site du SNETAA-FO de votre académie, soit dans le journal académique qui vous est adressé, soit en téléphonant à l'antenne académique du **SNETAA-FO**.

Mais si vos élus n'ont pas votre dossier, ils ne peuvent pas vous défendre alors n'hésitez pas à prendre contact avec vos élus.

### **III- COMMUNIQUE DE L'INTERFEDERALE**

#### **EVALUATION : BOYCOTT DES ORGANISATIONS AU CTM DU 8 MARS 2012 LE SNETAA-FO PRESENT DANS TOUTES LES DISCUSSIONS INTERFEDERALES**

**CTM du 8 Mars 2012 : l'évaluation des enseignants à l'ordre du jour, les organisations syndicales ne siègent pas.**

Différé suite à l'opposition quasi unanime des organisations syndicales de l'Education Nationale, l'examen du projet de décret relatif à l'évaluation des personnels enseignants, CPE et CO-Psy, est inscrit à l'ordre du jour du CTM du 8 Mars du 8 Mars.

Après des mois d'absence de dialogue social, ce projet revient sous une forme aggravée. **L'évaluation des enseignants est un sujet sérieux, que vaut cette précipitation dans un contexte de campagne électorale, où sont mises en débat des propositions engageant l'ensemble de la profession ?**

**Les organisations dénoncent ce passage en force.**

Les évolutions de forme, concédées notamment sous la pression de la mobilisation des personnels concernés, ne changent pas, en réalité, le fond du texte : c'est bien le supérieur hiérarchique direct – chef d'établissement (ou DCIO) dans le second degré, IEN dans le premier degré – qui serait seul responsable de l'évaluation **et de la carrière**, des enseignants, les corps d'inspection pédagogique se voyant attribuer une fonction subalterne dans ce processus.

L'entretien trisannuel, dont la mise en place s'échelonnerait selon les corps concernés entre 2013 et 2015, donnerait lieu, suite à l'auto-évaluation de l'enseignant, **à une appréciation par le supérieur hiérarchique direct sur la base de critères contestables**. C'est à partir de ces appréciations que seraient « formulées » et réparties les mesures d'avancement différencié, proposées par le supérieur hiérarchique direct et validées par le recteur.

Il va sans dire que **ce projet** d'évaluation constituerait un alignement par le bas des carrières et ne serait en rien une amélioration de la situation.

Ce projet va à l'inverse de ce dont ont besoin les enseignants, en particulier en matière de formation et d'évaluation.

Les organisations syndicales signataires, renouvèlent leur demande de retrait de ce projet. Elles décident de ne pas siéger au CTM du 8 Mars 2012.

*CGT-Educ'action – FAEN – FNEC-FP-FO - FSU – UNSA-Education – SUD-Education*

## **IV- QUESTIONS AUX CANDIDATS A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE AVRIL 2012**

**La formation professionnelle publique initiale depuis 1949 a beaucoup évolué.** Les Centres d'Apprentissage sont devenus Collèges d'Enseignement Technique (CET en 1959) puis Lycées d'Enseignement Professionnel (LEP en 1975) des Lycées Professionnels (LP en 1985), parfois labellisés Lycées des Métiers (2001). Les personnels qui y exercent ont vu leur statut évoluer avec des exigences de recrutement augmentant avec le niveau des qualifications proposées dans les établissements.

C'est ainsi que des CAP (Certificat d'Aptitude Professionnel) en CET (Collège d'Enseignement Technique) avec les Professeurs de CET, on est passé aux BEP (Brevet d'Etude Professionnel) dans les LEP (Lycée d'Enseignement Professionnel) et les Professeurs de LEP, pour arriver au Baccalauréat Professionnel avec les LP et les PLP (Professeurs de Lycée Professionnel). Depuis la rénovation de la voie professionnelle en 2009 le statut des PLP leur permet aussi d'enseigner dans les classes préparant au BTS, voire à la Licence Professionnelle. Les Lycées professionnels sont sensés accueillir depuis cette rénovation les STS (Sections de Techniciens Supérieur). Le Baccalauréat se prépare en 3 ans (le BEP est devenu un diplôme intermédiaire) et la création de nouveaux CAP permet aux jeunes une possibilité de formation de niveau V en deux ans avec possibilité de poursuite en 2<sup>ème</sup> année de Bac Professionnel.

Les EREA (Établissement Régional d'Enseignement Adapté) et les SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) où l'enseignement est assuré notamment par des PLP, participent aussi à la formation professionnelle des jeunes en leur offrant l'occasion de se revaloriser et de se remotiver grâce au "geste professionnel" (SEGPA).

**C'est une véritable pédagogie de l'enseignement professionnel sous statut scolaire**, qui s'est pas à pas perfectionnée pour arriver à cette efficacité qu'on reconnaît aujourd'hui. Le PPCP (Projet Pluridisciplinaire à Caractère Professionnel), les PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel), l'Accompagnement Personnalisé, ont entre autres complété la spécificité de l'Enseignement Professionnel et sa spécificité.

Les professeurs de Lycée Professionnels qu'ils soient de disciplines des enseignements généraux ou professionnels, participent tous, dans un même corps unifié - celui des PLP - à la formation des jeunes. La sécurité est assurée pendant la formation par des personnels compétents et formés spécifiquement et a permis aussi grâce à la mise aux normes des différents parcs machines par les Régions, à des millions de jeunes d'accéder à une formation professionnelle qualifiante et diplômante, avec des diplômes nationaux délivrés par l'Etat. Ceux-ci bénéficient en même temps d'une scolarité à égale dignité avec les autres jeunes orientés vers les voies Générales et Technologiques. Notre enseignement professionnel permet aussi avec les Périodes de Formations en Entreprise d'acquérir une première expérience de l'Entreprise. Il permet une insertion durable et des possibilités de mobilité professionnelle ultérieure des futurs diplômés.

**L'enseignement professionnel fait partie intégrante de notre service public et laïque.** Il maintient l'élève hors dépendance directe de l'Entreprise, des groupes économiques, religieux ou politiques. Chaque jeune y trouve aussi une formation aux humanités et à celle du citoyen. Il participe aux exigences du socle commun des connaissances.

Cette formation publique et scolaire est unique en Europe et nous est enviée par nos voisins européens, notamment les Allemands qui développent eux des

formations duales proposées à des apprentis. Elle a un grand rôle à jouer dans le dénouement de la crise économique et sociale que nous traversons !

**Selon notre organisation c'est cette évolution progressive, sur plus de 60 ans, qui a permis d'avoir cette voie professionnelle publique performante**, qui est arrivée à maturité. Le SNETAA, a pris toute sa place dans ces processus, au nom des personnels qu'il représente.

La voie professionnelle publique vient donc d'évoluer et propose maintenant des parcours diversifiés pour acquérir des diplômes nationaux du CAP au BTS en Lycée Professionnel (du niveau V au niveau III).

Mais des voix se font entendre pour que des formations professionnelles d'une autre nature la remplacent, et/ou pour l'amputer d'une partie du temps passé en Lycée Professionnel. Nous pensons qu'il est du devoir et de l'intérêt de l'Etat d'offrir aux jeunes, dans nos LP, des formations professionnelles scolaires. La spécificité du statut des personnels formés qui y enseignent (les PLP) et le statut des élèves accueillis doivent être protégées. Ils ne doivent pas être dénaturés que ce soit par la voie de l'apprentissage ou par intégration dans le cursus d'un Lycée unique où la qualité de la formation donnée s'en trouverait alors amoindrie.

Pour notre organisation, l'Etat doit non seulement permettre à nos jeunes d'apprendre un métier, mais il doit aussi les aider à devenir des citoyens par exemple en respectant un certain équilibre dans la formation entre disciplines d'enseignement général et disciplines professionnelles, comme c'est le cas dans nos LP. A défaut cela remettrait fortement en cause tous les efforts de démocratisation de la République pour assurer un Service Public de qualité à tous les enfants.

**Mais les élections présidentielles sont aussi l'occasion de promouvoir les LP, l'Éducation nationale et de rétablir des vérités.** Nos questions concernent donc l'enjeu au présent qui conditionne l'avenir : fidèle à son indépendance, le SNETAA, affilié à la Fédération FNEC FP Force Ouvrière examinera en regard des mandats de son congrès et de ses instances, les propositions des uns et des autres. Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer vos réponses. Nous publierons tout ou partie de celles-ci.

## **V- NOS QUESTIONS POUR VOS REPONSES**

### **LES ENSEIGNANTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE PUBLIQUE :**

1. **Le statut de la fonction publique d'État** permet aux enseignants de la formation professionnelle d'exercer en toute indépendance de pressions extérieures à l'École, quelles soient économiques, confessionnelles ou politiques. Comptez-vous maintenir ces garanties ?

2. **Salaires et Pensions** : compte tenu de la perte du pouvoir d'achat des enseignants, comment et selon quelles échéances envisagez-vous de revaloriser leurs rémunérations et leurs pensions ? Comment envisagez-vous de modifier la loi sur les retraites, et notamment la décote qui pénalise lourdement les enseignants compte tenu des recrutements à bac+5 qui retarde l'entrée dans la carrière et entraîne une forte baisse du montant des pensions ?

3. **Évaluation, promotion, perspective de carrière** doivent être transparentes, liées à des critères nationaux et rester dénuées de critères subjectifs. D'autre part les compétences pédagogiques et celles qui sont relatives aux aspects Administratifs des enseignants doivent être évaluées par des personnes différentes et compétentes dans leur domaine. Quelles solutions envisagez-vous pour respecter ces impératifs ? Redonnerez-vous une priorité au **recrutement** des enseignants par concours et réinstaurerez-vous pour ceux-ci une véritable **formation** initiale et continue

4. La formation professionnelle publique (Education Nationale) emploie actuellement **plus de 11000 enseignants contractuels**, souvent avec de nombreuses années d'ancienneté. Concours internes, externes, spécifiques, examens professionnels, ... comment comptez-vous faciliter la titularisation de ces enseignants au statut précaire et qui ont une rémunération qui n'est pas digne de leur mission ?

5. **L'exigence de respect dû aux personnels** de la communauté éducative sera-t-il inclus dans vos projets ?

#### **Les élèves dans la formation professionnelle initiale :**

6. Aujourd'hui le maintien d'une voie professionnelle publique **avec orientation fin de 3ème** est-elle pour vous une priorité de l'Education nationale ? Ne pensez-vous pas qu'une véritable politique d'orientation plus précoce et choisie vers les LP pourrait même éviter que tant de jeunes ne soient « cassés » par le collège unique ?

7. Tous les ans près de 150 000 élèves quittent le système scolaire sans diplôme, et bon nombre d'entre eux risquent être confrontés à la misère sociale. Les solutions envisagées (écoles de la deuxième chance, des stages, contrats d'apprentissage...) n'ont pas obtenu les résultats que leurs promoteurs escomptaient. En revanche la formation professionnelle initiale au sein du service public voit ses moyens diminuer, alors qu'il serait préférable de donner à chacun une véritable 1ère chance. Envisagez-vous de donner des moyens spécifiques pour que la formation professionnelle initiale au sein du service public et laïque d'éducation puisse permettre à ces jeunes de quitter l'école avec des possibilités d'insertion ?

8. Le Baccalauréat Professionnel 3 ans suppose la **création de CAP 2 ans** post 3ème, dans chaque bassin de formation correspondant. Êtes-vous favorable au développement de ces **CAP**, en fonction des besoins réels de certains métiers et aussi parce qu'ils représentent un débouché approprié aux élèves en difficulté scolaire, comme par exemple nos élèves de SEGPA (entre autres)

9. Les SEGPA des Collèges et les EREA représentent une chance pour les élèves relevant de l'ASH, en difficultés spécifiques. Une formation plus professionnalisante dans ces structures ne serait-elle pas une solution plus adaptée. ?

10. Un objectif en matière de formation est d'augmenter le niveau des qualifications notamment en amenant 50% des jeunes au niveau de la Licence. Impliquerez-vous fortement les LP et les PLP dans ce projet, en développant notamment les structures permettant **l'obtention de diplômes de niveau III** (BTS, DUT, ou autre ?) puis Licence Professionnelle (niveau II) ?

#### **L'OFFRE DE FORMATION :**

11. La formation professionnelle publique initiale doit-elle rester une **mission de l'État, avec des diplômes nationaux** ?

12. Des formations porteuses d'emplois sont menacées de disparition du fait d'une image dévalorisée dans l'opinion publique. Que proposez-vous pour redynamiser ces filières et garantir ainsi l'offre de formations proposée dans nos LP ?

13. Les jeunes qui se voient proposer une formation par apprentissage seront confrontés aux dures réalités du monde du travail. Ils ont besoin avant de suivre une telle formation d'acquérir en lycée professionnel par voie scolaire, avec le baccalauréat professionnel, le bagage culturel et citoyen qui leur permettent d'exercer un regard critique sur leur future formation et qui leur donnent une adaptabilité à la mobilité professionnelle. Partagez-vous ce point de vue ?



14. Partagez-vous l'avis des personnels des LP qui sont très majoritairement opposés à la mixité des publics (élèves et travailleurs) au sein des classes dans lesquelles ils exercent, ainsi que très hostiles à la mixité des parcours des élèves ?

15. Quelle répartition des rôles envisagez-vous **entre l'État et les Régions** dans l'élaboration de la carte des formations ? La **carte régionale des formations** doit-elle se contenter de proposer des formations à débouchés uniquement régionaux ?

## **VI- PARU AU BO**

### **BO n° 9 du 1<sup>er</sup> mars 2012**

- **Conseils, comités et commissions**

Désignation des membres du CHSCT ministériel du ministère chargé de l'éducation nationale - arrêté du 23-1-2012 (NOR [MENH1200046A](#)) : UN SIEGE pour la CGT-FO

- **Mouvement**

Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés et des personnels d'éducation et d'orientation relevant du ministère de l'éducation nationale - note de service n° 2012-028 du 21-2-2012 (NOR [MENH1202587N](#))

### **BO n° 10 du 8 mars 2012**

- **BTS**

« Édition » : modification - arrêté du 6-2-2012 - J.O. du 25-2-2012 (NOR [ESRS1202463A](#))

- **BTS**

« Électrotechnique » : modification - arrêté du 6-2-2012 - J.O. du 25-2-2012 (NOR [ESRS1202465A](#))

- **BTS**

Conditions de délivrance de certaines spécialités : modification - arrêté du 6-2-2012 - J.O. du 25-2-2012 (NOR [ESRS1202467A](#))

- **BTS**

« Métiers de la mode-vêtements » : définition et conditions de délivrance - arrêté du 7-2-2012 - J.O. du 28-2-2012 (NOR [ESRS1202469A](#))

- **BTS**

« Métiers de la mode-chaussure et maroquinerie » : définition et conditions de délivrance - arrêté du 7-2-2012 - J.O. du 28-2-2012 (NOR [ESRS1202470A](#))





# APPEL

du

# snetaa FO

aux familles, aux jeunes, aux politiques, aux acteurs  
de l'enseignement professionnel et à l'opinion  
pour défendre les lycées professionnels.

**Le choix du gouvernement est fait :**  
**rompre ses engagements pour une rénovation de l'enseignement professionnel,**  
**casser le corps des professeurs de lycées professionnels, fonctionnaires d'Etat,**  
**supprimer des lycées professionnels, SEGPA et EREA tout entier,**  
**faire passer la formation sous le joug du MEDEF**  
**et des régions par l'apprentissage au rabais.**

**Résistons ! Agissons !**  
**Ensemble refusons la casse des lycées professionnels !**  
**Nos lycées professionnels ne sont pas à vendre !**

***Le SNETAA-Fo est le rempart contre les fermetures de postes,  
de classes, d'établissements.***

Rejoignez-nous et,  
avec **snetaa** **FO** organisons-nous pour dire **NON !**

**Syndicat Snetaa-FO**  
**74, rue de la Fédération**  
**75739 Paris cedex 15**

**www.snetaa.org**

**Tél. 01 53 58 00 30**  
**Fax 01 47 83 26 69**  
**snetaanat@aol.com**

le premier syndicat de l'enseignement professionnel